

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par

Mme Le Dain, Mme Capdevielle, M. Marsac, Mme Chapdelaine, Mme Pochon et Mme Guittet

ARTICLE 7

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *ter* La première phrase du troisième alinéa est ainsi rédigée : « Il s'attache en particulier au développement des résultats obtenus vers et avec les secteurs socio-économiques et culturels, notamment en France. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sans exclure, bien au contraire, des liens à l'international, en Europe comme dans le reste du monde, il convient de préciser aussi que le secteur public de l'enseignement supérieur, largement financé par la puissance publique, a aussi vocation à irriguer le territoire national.